



01.43.93.91.28



01.43.93.91.88

Bobigny le 16 août 2011

**M. Etienne CHAMPION
Directeur Général Adjoint**

Monsieur le Directeur Général Adjoint,

Nos syndicats attirent votre attention sur de graves dérapages dans l'application du règlement des horaires, qui devrait constituer un cadre transparent, partagé, et respecté ; et également aussi sur les dysfonctionnements à la circonscription de Montreuil (voir p.j. au présent courrier).

Aujourd'hui c'est la circonscription de Montreuil, puis, par une note hiérarchique celle de La Courneuve qui est dans une situation de non respect du règlement.

Nos syndicats vous demandent de rappeler le cadre applicable dans les directions et services sans que des hiérarchies intermédiaires puissent y déroger.

Il convient que vous rappeliez aux responsables de circonscription l'article 1-A-7 du règlement. Il détermine les plages fixes de 9h30 à 16h30, or les RC en cause imposent notamment l'horaire de 17h, ce qui a eu pour effet qu'une de nos collègues soit en retard au centre de loisir de son domicile et retrouve son enfant au commissariat suite à l'injonction de sa RC à Montreuil.

Nous rappelons que la politique du personnel est unique et uniforme dans l'ensemble de notre administration, le Président a mis en place le PPRS, pour qu'il y ait cette garantie de justice entre tous les agents, il s'y est engagé particulièrement lors du passage en CTP de la DP devenue PPRS avec ses deux nouvelles directions.

Cette situation n'est plus acceptable, des solutions doivent être trouvées, en termes de moyens humains et matériels à la hauteur des besoins des usagers.

En conclusion, premièrement, concernant les problèmes d'encadrement à Montreuil, les collègues demandent la mise en place d'une intervention extérieure pour assurer une médiation et retrouver une sérénité dans le travail ; deuxièmement, s'agissant des horaires le rappel que nous vous demandons représente un sujet urgent compte tenu de la date d'application au 1^{er} septembre (voir ci-joint note de service).

Dans ces attentes recevez nos salutations.

Michel BORG SUD solidaires CG 93

Patrick JOLY SDU-CLIAS-FSU

Dysfonctionnements à la circonscription de Montreuil

Suite à un problème d'organisation survenu à la circonscription sociale de Montreuil pour la mise en place des permanences pour les urgences, une collègue a été **contrainte** de rester au service au détriment de son organisation personnelle, pourtant précédemment validée (elle a récupéré son enfant de 4 ans au commissariat), nous avons organisé une assemblée générale du personnel à la demande de l'équipe.

Nous avons fait le constat d'une souffrance importante du personnel que vous ne pouvez pas ignorer. La direction du service a déjà été sollicitée à de nombreuses reprises pour des problèmes individuels ou collectifs, (lors du bilan de la réorganisation en mai, Mme METENIER a acté cette réalité face aux collègues).

Il avait été proposé l'intervention sur plusieurs mois d'une personne extérieure, comme médiateur, concernant les problèmes d'équipe et les relations avec la hiérarchie. Cette proposition, qui avait déjà été faite lors d'une réunion précédente, ainsi que par Madame Méténier, est restée sans suite.

Les difficultés dont font état les collègues depuis de nombreuses années sont multiples, et touchent tous les domaines du travail.

Les moyens humains

- un turn-over important : départ de 15 personnes en 1 an ½. Les collègues sont même encouragées à partir !
- des arrêts maladie non remplacés (symptôme de la souffrance des agents)
- la moitié de l'équipe des assistantes sociales de soutien du service est affectée sur Montreuil,
- l'effectif global de la circonscription ne couvre pas les besoins de l'activité,
- le sous effectif persistant est compensé et dissimulé par la surcharge excessive de travail sur les collègues présentes,
- l'équipe souligne qu'en parallèle l'encadrement est surreprésenté, ce qui conduit à des directives contradictoires.

L'organisation de l'activité

- L'organisation de l'accueil et du suivi dans ce contexte de manque de personnel crée des tensions et des dysfonctionnements tant du côté des agents, administratives, ou assistantes sociales que du côté des usagers (150 personnes sont reçues par jour).
- Non prise en compte des propositions du personnel avec un semblant de concertation.
- Décisions prises par Madame Méténier à l'encontre de bonnes conditions de travail du personnel.

Horaires

- Les horaires de travail ainsi que la RTT ne sont plus un libre choix de l'agent.

Méridienne

- La cantine étant éloignée du service, il avait été accordé en 2005 une demi-heure supplémentaire pour le trajet. Ceci a été supprimé à l'équipe (qui se trouve privée de dessert faute de temps !)

Problèmes matériels

- Cette situation est exacerbée par des conditions matérielles inadaptées : deux personnes à l'accueil sur un seul poste de travail (un téléphone, un ordinateur et une borne d'accueil trop haute)
- Les collègues achètent du matériel sur leurs propres deniers.

L'encadrement

- un « management » vécu comme un outil de pression, les adjointes qui soutenaient les équipes dans leur travail en ont été empêchées,
- les collègues ont le sentiment que l'encadrement est exclusivement centré sur le contrôle et la surveillance au détriment du soutien,
- Elles disent ne pas être entendues sur leurs difficultés du travail,
- Elles doivent faire « du chiffre » au niveau de l'accueil, plutôt que de la qualité dans le suivi (la réorganisation du service allant en ce sens)
- Le turn-over. Le grand nombre de boursières et de non titulaires est-il également un outil de management et de contrôle de la DPAS ?

CONCLUSION

Le Service Social de Montreuil par sa priorisation de l'accueil reflète bien la politique du conseil général, qui est d'assurer une jolie vitrine au détriment d'un véritable travail social.

L'équipe souhaite exprimer à Monsieur Champion que, malgré tout le professionnalisme et l'investissement (reconnus par Madame Méténier) dans les projets de réorganisation, elle ne reçoit ni soutien, ni écoute, ni reconnaissance, ni confiance dans son travail.

Au contraire, les collègues sont individuellement invitées à partir, infantilisées, contrôlées.

Réf. : CSS/2011/CDMA/FR

Affaire suivie par : Christelle DI MANNO AMANI
Tél. : 01 43 11 30 72

À l'attention de l'ensemble des agents de la
circonscription

La Courneuve, le 23 juin 2011

.....
POUR INFORMATION
.....

Objet : souhaits horaires 2011/2012.

Comme chaque année, je vous propose de mettre vos souhaits horaires sur la grille jointe.

Je vous rappelle que les horaires réglementaires pour notre service sont :

08 H 30 – 12 H 30

13 H 30 – 17 H 30 (du lundi au jeudi) / 16 H 30 (le vendredi)

Avec de l'accueil du public de

09 H 00 – 12 H 00

13 H 30 – 17 H 00 (du lundi au jeudi) / 16 H 00 (le vendredi)

Compte-tenu de ces obligations de service et de la gestion du planning du personnel, aucun départ avant 17 H 00 la semaine et 16 H 00 le vendredi ne pourra avoir lieu à partir du 1^{er} septembre 2011.

Je vous demande de bien vouloir me rendre vos souhaits le plus rapidement possible avant le 15/08/2011.

Francine ROLAND
Responsable de Circonscription

